

« L'École de droit s'inscrit dans la tradition de l'excellence universitaire française ; elle proclame la nécessité d'un enseignement généraliste face à un mouvement de spécialisation grandissant ; elle complète les formations de très haut niveau que ses élèves poursuivent dans leurs Masters respectifs ; elle exige de ses membres une liberté totale de pensée ainsi qu'une grande rigueur scientifique, ensemble dans un esprit d'émulation et de camaraderie. »



Pierre-Yves Gautier
Directeur de l'École de droit

L'École de droit d'Assas est un diplôme d'excellence qui s'adresse aux meilleurs étudiants des Masters juridiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elle constitue la suite naturelle du Collège de droit, réservé aux étudiants de licence en droit, même s'il n'est pas nécessaire d'en être diplômé.

La finalité de l'École de droit est de compléter la formation des étudiants pendant leur scolarité de première et deuxième année de Master, dans le même esprit que celui du Collège de droit, en poursuivant **cinq objectifs**, tous centrés autour du **perfectionnement intellectuel** de ses élèves :

- Immersion totale avec les meilleurs théoriciens et praticiens, à l'occasion d'exercices de très haut niveau
- Dépassement de la distinction des disciplines
- Ouverture sur des thèmes transversaux
- Mise en œuvre simultanée de l'ensemble des connaissances acquises
- Développement de la culture juridique et générale

L'École de droit d'Assas repose sur la conviction que l'excellence ne se proclame pas mais qu'elle s'éprouve.

Ainsi, **notre équipe pédagogique** est composée d'**universitaires** connus et reconnus par le monde juridique ; tous attachés au rayonnement et au prestige de l'enseignement universitaire. Nos exercices sont réalisés en association avec des **professionnels** du droit issus d'institutions réputées.

Nos étudiants sont rigoureusement sélectionnés. Cette formation s'adresse à ceux dont le dossier universitaire comporte plusieurs mentions, issus de toutes les facultés de droit françaises. Les profils retenus ont pour l'essentiel obtenu une mention universitaire chaque année en licence.

Nos méthodes d'enseignement se démarquent des formats habituellement rencontrés dans les facultés de droit. Les enseignements de l'École s'articulent autour de trois formules complémentaires :

- Des **séminaires** portant sur des notions transversales du droit ;
- Des **études de cas** permettant d'incarner la matière juridique (dossiers réels d'avocats) ;
- Des exercices développant la **liberté intellectuelle** des étudiants : organisation d'un procès sur un dossier réel (« *Master class* ») et de tables rondes animées par les élèves ; approfondissement en autonomie de la science juridique par la lecture et la participation à des conférences pointues.

Nous croyons enfin que **les facultés sont au service de la matière vivante qu'est le droit**. L'Université enseigne des **méthodes de raisonnement** à ses membres et non des connaissances brutes. Ainsi entraînés, ils auront à jouer un rôle majeur dans le monde juridique : il faut donc que **l'Université et la Pratique se rencontrent** au plus tôt. Nous avons conclu dans cette perspective des partenariats notamment avec les cabinets Bredin-Prat, Darrois-Brochier, Hogan Lovells, Simmons&Simmons, Vogel&Vogel, White&Case ; trois de nos élèves ont plaidé un procès réel de droit à l'image le 13 mars dernier, en compagnie de magistrats et d'avocats ; nous avons organisé notre table-ronde (« La part du droit dans la prise de décision de l'entreprise ») le 8 juin en présence d'éminents spécialistes.

Excellence de notre équipe, de nos élèves, de nos partenaires : la **dynamique** de l'École est assumée et nous comptons sur les **meilleurs** étudiants de nos facultés pour s'y associer. Une **communauté intellectuelle** est créée entre les élèves des deux années, sans cloisonnement.

La campagne de **candidature** à l'École de droit aura lieu entre le 11 juillet et le 25 août 2023 et le dossier de candidature sera téléchargeable sur notre site (<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/cole-de-droit-dassas-diplome-duniversite-du>). Un entretien oral aura lieu au début de septembre.

Organisation des enseignements

Première année	Seconde année
20h – Note sur 20 • Séminaires transversaux	Obligatoire • Participation à la Table ronde de l'École de droit
40h – Note sur 40 • Deux séminaires à choisir : * Droit privé économique * Théorie générale du droit civil * Fondements du droit public	Obligatoire • Participation à la Master class de l'École de droit Note sur 20 • Rédaction d'une note de lecture ou de conférence
16h – Note sur 20 • Quatre études de cas : * Une étude de cas en cabinet * Trois études de cas à l'Université	Note sur 20 • Participation à une étude de cas directement en cabinet

L'équipe – Contacts

<https://college-ecole-de-droit.u-paris2.fr> ; ecolededroit@u-paris2.fr ; [Twitter](#) ; [LinkdIn](#)

Vivez la journée d'une élève de l'École : <https://www.youtube.com/watch?v=GUo4Cvg9S6g>

• **Véronique HAZZAA**
Responsable administrative
Centre Panthéon – Centre Assas
veronique.hazzaa@u-paris2.fr

• **Grégoire LEMARCHAND-GHICA**
Chargé de mission pédagogique
gregoire.lemarchand-ghica@u-paris2.fr

• **Victoire OHANNESSIAN**
Président l'Association des élèves
cdd.edd.paris2@gmail.com
<https://assoccollegeecolededroitassas.fr>
[Facebook](#) ; [Instagram](#) ; [Twitter](#) ; [LinkdIn](#)